

## DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

## SOUS-DIRECTION DU BUDGET

0 0 0 3 0

## DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

## SUBDEPARTMENT OF BUDGET

2 5 JUIL 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE N° /CP/MINEFOP/SG/DAG/SDB/SM DU 25 JUIL 2024  
PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS POUR L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0002/AONR/MINEFOP/CIPM/2024 DU 16 MAI 2024 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE AU BÉNÉFICE DU PERSONNEL DE L'USCP-C2D/FORMATION PROFESSIONNELLE DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION EN PROCÉDURE D'URGENCE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024.

## Le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle communique :

L'entreprise ci-après désignée, a été retenue adjudicataire de l'Appel d'Offres National Restreint N°002/AONR/MINEFOP/CIPM/2024 du 16 mai 2024 pour la souscription d'une police d'assurance maladie au bénéfice du personnel de l'USCP-C2D/Formation Professionnelle du Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en, procédure d'urgence au titre de l'exercice 2024 selon les conditions ci-après :

SOUMISSIONNAIRE	Note technique (%)	Montant prévisionnel (FCFA)	Montant lu à l'ouverture (FCFA)	Montant Corrigé (FCFA)	Montant d'attribution (FCFA)	Délai de livraison	Note technique finale (ü)	Observations
NSIA ASSURANCES BP: 2 759 Douala Tél: 233 43 31 13	78,44	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-		Eliminée pour note technique inférieure à 80%
ZENITH INSURANCE BP: 1540 Douala Tél: 233 43 41 32	78,03	-/-	-/-	-/-	-/-	-//		Eliminée pour note technique inférieure à 80%
AXA CAMEROUN BP: 4068 Douala Tél: 233 42 31 59	77,44	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-		Eliminée pour note technique inférieure à 80%
AREA ASSURANCES 15 584 Douala Tél: 233 43 81 97	89,85	12 000 000	10 810 151	10 810 151	10 810 151	12 mois	91,88	AREA ASSURANCES est techniquement, financièrement et mieux disante, attributaire de la Lettre-Commande

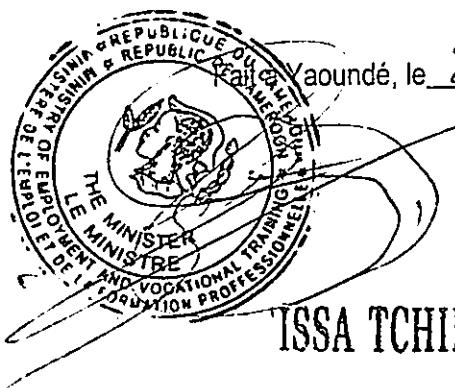
Par conséquent, la Compagnie AREA ASSURANCES 15 584 Douala Tel : 233 43 81 97 ci-dessus désignée, attributaire du Marché, est invitée à prendre attache avec la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, dès publication du présent communiqué, pour la finalisation du projet de Contrat y relatif.

Les Compagnies d'assurances n'ayant pas été retenues sont priées de venir retirer leurs offres sous quinzaine auprès du secrétariat du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés, passé ce délai les offres sont purement et simplement détruites

Le présent communiqué ne tient pas lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus/.

## Ampliations :

- MINMAP
- DG/ARMP
- CIPM/MINEFOP
- SERVICE DES MARCHES
- INTERESSEE
- CHRONOS/ARCHIVES



ISSA TCHIROMA BAKARY